

**ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**

**SCRUTIN DU 30 JANVIER 2024**

**DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE -**

*(Formulaire à joindre obligatoirement à la liste de candidatures)[[1]](#footnote-1)*

Je soussigné.e :

Nom :……………………………………………………………………………………………………

Nom patronymique :…………………………………………………………………………………

Prénom(s):………………………………………………………………………………………………

Date de naissance :……………………………………………………………………………………

Téléphone :……………………………………………………………………………………………

Mél : …………………………………………………………………………………………………

**Déclare faire acte de candidature dans le collège des personnels pour l’élection[[2]](#footnote-2)**

□ au Conseil d'administration collège BIATSS

□ à la commission de la recherche (CR) du Conseil académique collège B secteur DEG

□ à la commission de la recherche (CR) du Conseil académique collège E

□ à la commission de la recherche (CR) du Conseil académique collège F

Sur la liste dénommée : ……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Rang de classement dans la liste : ………………………………………………………………………

Fait à………………………………………………….

Le ……………………………………………….

 **Signature**

1. Si une personne est candidate dans plusieurs conseils/commissions, remplir une déclaration par candidature. [↑](#footnote-ref-1)
2. Joindre obligatoirement une copie de la carte professionnelle valide pour l’année universitaire 2023-2024 ou une pièce d’identité parmi la CNI, le passeport, le titre de séjour ou le permis de conduire.

Vos données personnelles sont collectées par l’Université Lyon 2 pour la mise en œuvre d’un traitement automatisé permettant la gestion administrative des candidatures dans le cadre des élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l’Université en application des articles L719-1 à L719-4 et D719-1 à D719-40 du code de l’éducation. La communication des informations revêt un caractère obligatoire pour l’examen de votre candidature.

Les personnels habilités de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et des Marchés, de la Direction de la Formation et de la vie étudiante et de la Direction de la recherche sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l’objet d’un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée de deux ans correspondante à la durée des mandats des représentants étudiants aux conseils centraux.

La responsable du traitement est la Présidente de l’Université, Nathalie DOMPNIER, presidence@univ-lyon2.fr. Vous pouvez faire valoir vos droits d’accès, de rectification, d’effacement et de portabilité des données vous concernant auprès du DPO de l’Université à l’adresse dpo@univ-lyon2.fr. Vous bénéficiez également d’un droit de limitation et d’opposition au traitement de données. Vous pouvez le cas échéant introduire une réclamation auprès de la CNIL. [↑](#footnote-ref-2)